

QUESTION ORALE H-0507/03

pour l'heure des questions de la période de session de septembre I 2003

posée conformément à l'article 43 du règlement

par Bastiaan Belder

à la Commission

Objet: Information sur le VIH et le SIDA dans les pays en développement

Dans le cadre de la coopération au développement, la Commission européenne s'intéresse aux différents aspects liés à un "comportement sexuel sûr et responsable". Quelles proportions, en pourcentages, des efforts de la Commission européenne en matière de lutte contre le VIH et le SIDA sont consacrés aux actions visant à retarder l'âge des premiers rapports sexuels et à diminuer le nombre de partenaires sexuels? La Commission peut-elle citer des exemples concrets de son approche globale, en mettant en lumière les différents aspects du comportement sexuel sûr et responsable?

Dans le cadre de la lutte contre le VIH et le SIDA, quelle est la proportion d'organisations à caractère religieux qui reçoivent une aide, par rapport au nombre total d'organisations sociales?

La Commission européenne compte-t-elle veiller à ce que des organisations ne soient pas exclues du bénéfice des fonds européens pour la lutte contre le VIH et le SIDA en raison de leur conception de la sexualité et des relations durables?

Dépôt: 17.07.2003

nl